



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 JUILLET 2019

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Le cinq juillet deux mil dix-neuf à dix-huit heures quinze, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M CLAVÉ Jacques, Maire.

05-07-2019-08

Date de convocation le 02/07/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 12
Procuration : 0
Votants : 12

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Secrétaire de séance élue : M. BAZIARD Marie Christine.

OBJET : CRÉATION DE POSTES DANS LE CADRE D'AVANCEMENTS DE GRADE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création :

- d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions d'entretien des bâtiments communaux , à compter du 08 juillet 2019,
- d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'entretien des bâtiments communaux , à compter du 08 juillet 2019,
- d'un poste d'animation principal de 2^{ème} classe (34 heures) pour assurer les missions auprès des enfants du groupe scolaire, à compter du 08 juillet 2019,
- d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (6 heures hebdo) pour assurer les missions de comptabilité, à compter du 08 juillet 2019,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions d'entretien des bâtiments communaux , à compter du 08 juillet 2019,
- d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'entretien des bâtiments communaux , à compter du 08 juillet 2019,
- d'un poste d'animation principal de 2^{ème} classe (34 heures) pour assurer les missions auprès des enfants du groupe scolaire à compter du 08 juillet 2019,
- d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (6 heures hebdo) pour assurer les missions de comptabilité à compter du 08 juillet 2019,

PRÉCISE que les emplois vacants seront supprimés lors d'un prochain Conseil Municipal.

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré à MONT, le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire,

Jacques CLAVÉ